

Le 7 septembre 2021

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le mardi 7 septembre à 20h00 tenue sous la présidence de Monsieur Gilles Dumont maire suppléant, sont présents les conseillers suivants :

Madame Mélissa Lord
Monsieur Patrick Beaulieu (en visio conférence)
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Frédéric Beaulieu

Postes vacants : Maire et siège numéro 2

Assiste également à la séance du conseil, madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

Le président de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue**
- 2- Conformité du quorum**
- 3- Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août et de la séance extraordinaire du 9 août 2021**
- 5- Suivi des dossiers**
- 6- Approbation des comptes et déboursés**
- 7- Correspondance**
- 8- Affaires financières**
 - a. Avis de dépôt – projet de règlement #417 établissant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - b. Résolution – vente terrain combiné lot 6 400 174 et 6 400 175
 - c. Résolution – vente terrain combiné lot 6 387 202 et 6 387 203
- 9- Loisirs, cultures et vie communautaire**
 - a. Résolution – renouvellement permis MAPAQ pour 2 adresses
 - b. Résolution – subvention pour borne électrique

10-Travaux publics

- a. Avis de dépôt – projet règlement #416 concernant les limites de vitesse de certaines rues dans la municipalité
- b. Résolution – augmentation salariale employé 32-0006
- c. Soumission – achat abrasif 2021-2022
- d. Inscription – formation « Camion de déneigement »

11-Urbanisme

- a. Résolution – demande d'autorisation CPTAQ lot 3 225 272

12-Sécurité incendie

- a. Autorisation – Recrutement pompiers
- b. Inscription – Rendez-vous annuel en sécurité civile

13-Santé bien-être et Hygiène du milieu

14-Varia

15-Période de questions

16-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

- a. Période de questions (ODJ)

4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août et de la séance extraordinaire du 9 août 2021

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 août et de la réunion extraordinaire du 9 août et que monsieur le maire suppléant et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers

ROULAMI : En processus d'embauche de personnel. Prochaine réunion présent en septembre

HAUTS SOMMETS : La personne présentement en poste est en congé pour une durée indéterminée.

6- Approbation des comptes et déboursés

09-21-9322

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 août et d'autoriser le paiement, à même le fonds de

fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **176 852.65 \$** et de salaire net de **30 529.43 \$**.

7- Correspondance

Monsieur le maire suppléant présente aux membres du conseil la liste de la correspondance reçue au courant du mois d'août 2021.

8- Affaires financières

- a. Avis de dépôt – projet de règlement #417 établissant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

Je Patrick Beaulieu conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil un règlement ayant pour objet la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Je Patrick Beaulieu conseiller dépose le projet de règlement #417 établissant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 417 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Article 3 Interprétation

Les pouvoirs, privilèges et attribution conférés par le présent règlement aux fonctionnaires désignés n'ont pas pour effet de réduire, annihiler ou limiter les pouvoirs, privilèges et attributions qui leur sont par ailleurs conférés par la Loi.

Le présent règlement s'applique à toute affectation de crédit imputable aux activités financière ou aux activités d'investissement de l'exercice courant.

Les crédits nécessaires doivent être approuvés préalablement à leur affectation.

L'utilisation du masculin est en vue d'alléger le texte.

Article 4 Délégation

Le conseil municipal délègue les pouvoirs d'engager des dépenses et de passer des contrats nécessaires pour et au nom de la Municipalité pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement dans les cas suivants :

4.1 Directeur général

a) Fournitures de bureau (y compris la location/bail) exécution de travaux de réparation ou d'entretien autres que ceux visés par la Loi sur les travaux municipaux ((T-14) fourniture de services professionnels pour un montant maximal de 10 000\$

b) Imprévus ou urgence jusqu'à concurrence de 10% du coût des travaux achats ou services

b) frais de formation, réception cotisations et abonnement, congrès, publicité, avis et autres démarches légales prescrite par la Loi et règlements municipaux

c) frais nécessaire au bon fonctionnement des édifices municipaux nommés incompressible

d) passer des contrats de moins d'un an nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement à la condition que ces derniers soient adoptés dans la séance suivant la signature du contrat

e) en cas d'absence (vacances ou maladie) le secrétaire trésorier adjoint possède les mêmes pouvoirs que ceux édictés dans le présent article.

4.2 Contremaitre aux travaux publics

a) Fournitures, petits outils, matériel, pièces mécaniques jusqu'à concurrence de 2500\$

b) Travaux de réparation ou entretien autres que ceux visés par la Loi sur les travaux municipaux (T-14) fournitures de services professionnels pour un montant maximal de 2500\$

c) matériel brute pour l'entretien des chemins, rang et rues pour un montant maximal de 5000\$

4.3 Directeur Sécurité incendie

a) Fournitures, petits outils, matériel nécessaire à la sécurité incendie jusqu'à concurrence 500 \$

b) Entretien et réparation du matériel roulant, entretien et réparation des outils, pompes et génératrice jusqu'à un montant maximal de 1000\$

Article 5 Dérogation

Toute dérogation à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses décrites précédemment doit être approuvée par le directeur général ou, en son absence, par le secrétaire trésorier adjoint selon les modalités de variations budgétaires prévues.

Article 6 Abrogation

Toute disposition réglementaire inconciliable avec le présent règlement est abrogée à toutes fins que de droit.

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 400 et ses amendements à toutes fins que de droit.

Article 7 Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur au moment de la publication suite à son adoption.

- b. Résolution – vente terrain combiné lot 6 400 174 et 6 400 175

09-21-9323

CONSIDÉRANT QU'à l'origine, les 2 lots devaient être proposés à des acheteurs différents;

CONSIDÉRANT QU'une demande sérieuse nous a été fait pour faire l'acquisition total de 81 279 mètres carrés;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la vente des lots combinés 6 400 174 et 6 400 175 au montant de 50 000\$ plus les taxes applicables.

- c. Résolution – vente terrain combiné lot 6 387 202 et 6 387 203

09-21-9324

ATTENDU QUE la résolution 08-20-9134 fait mention que la vente de terrain dont les 2 lots en titres font partis, doivent être fait à 1\$ le pied carré;

ATTENDU QU'une demande sérieuse nous est fait pour acquérir les 2 lots contigus ;

ATTENDU QUE le lot 6 387 202 sera difficilement vendable seul,

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir un prix global à l'acquisition des 2 lots contigus 6 387 202 et 6 387 203 au montant de 20 000\$ plus les taxes applicables.

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

- a. Résolution – renouvellement permis MAPAQ pour 2 adresses

09-21-9325

ATTENDU QUE la Municipalité permet la vente de produit alimentaire au Centre des Loisirs, 233 Gauvin;

ATTENDU QUE de la préparation alimentaire est effectuée à la cuisine de la salle municipale au 95 St-Charles;

ATTENDU QUE les 2 points précédents nécessitent un permis délivré par la Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents de faire la demande pour « restauration sans buffet » pour les 2 adresses au montant de 460 \$ par permis et d'autoriser Dominique Michaud, directrice générale à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité.

- b. Résolution – subvention pour borne électrique

09-21-9326

Suite à une demande d'un citoyen pour l'installation d'une borne électrique alimentant des véhicules électriques, il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité de faire le paiement de 250 \$ à M. Gratien Ouellet suite à la réception de la facture justificative d'installation.

10- Travaux publics

- a. Avis de dépôt – projet règlement #416 concernant les limites de vitesse de certaines rues dans la municipalité

Je Mélissa Lord conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil un règlement concernant les limites de vitesse de certaines rues dans la Municipalité;

Je Mélissa Lord conseiller dépose le projet de règlement #416 concernant les limites de vitesse de certaines rues dans la municipalité.

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 416 concernant les limites de vitesse de certaines rues, chemins et rangs de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! »

Article 3 Territoire assujéti

Le présent règlement s'applique sur les rues, chemins, rangs ou portions de rues énumérées à l'annexe A.

Article 4 Personnes assujéties

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujéti au présent règlement.

Article 5 Validité

Le Conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

Article 6 Vitesse

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédent 30 km/h sur les rues ou portion de rue tel que précisé à l'annexe A
- b) Excédent 70km/h sur les chemins ou rangs tel que précisé à l'annexe A.

Article 7 Signalisation

La signalisation approprié sera installé par les employés des travaux publics de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

Article 8 Amendes et pénalités

Quiconque contrevient à l'article 6 du règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'articles 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

Article 9 Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption.

ANNEXE A

30 km/h

- Rue Gauvin sur toute sa longueur
- Rue St-Charles sur toute sa longueur
- Rue Commerciale à partir, au Sud de la rue du Centenaire jusqu'à la rue du Foyer au Nord

70 km/h

- Rang Beauséjour sur toute sa longueur

- b. Résolution – augmentation salariale employé 32-0006

09-21-9327

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une augmentation négociée avec entente avec l'employé 32-0006.

- c. Soumission – achat abrasif 2021-2022

09-21-9328

Suite à la réception de 1 soumission sur 3 invitations, il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de 9100-2683 Québec Inc. au montant de 3.55 \$ la tonne non livrée pour 1500 tonnes (total 5 325 \$ total) plus les taxes applicables.

- d. Inscription – formation « Camion de déneigement »

09-21-9329

ATTENDU QUE la Commission scolaire, en collaboration avec Emploi-Québec ont fait l'achat d'une formation de « Camion de déneigement »;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à la subvention à la formation couvrant les frais de déplacement, de repas, de salaire horaire et les coûts d'inscription;

ATTENDU QUE l'inscription de l'employé est conditionnelle à son respect à travailler toute la saison hivernale 2021-2022 pour la Municipalité,

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire Samuel Perron à la formation « Camion de déneigement » qui se déroule à Trois-Pistoles du 27 septembre au 14 octobre et à lui verser son salaire régulier et les per diem à la réception des pièces justificatives.

11- Urbanisme

- a. Résolution – demande d'autorisation CPTAQ lot 3 225 272

09-21-9330

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation est présentée par M. André Lafontaine à la Commission de protection de territoire agricole du Québec pour une utilisation autre que l'agriculture sur le lot 3 225 272 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but d'y aménager une résidence principale à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE cette demande optimiserait le développement économique de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Il est proposé par Roberto Pelletier et appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha appui favorablement la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'effet que soit approuvé la demande d'autorisation à d'autres fins que l'agriculture sur une parcelle de 5000 mètres carrés du lot 3 225 272 et d'étudier cette demande à sa juste valeur.

12- Sécurité incendie

a. Autorisation – Recrutement pompiers

09-21-9331

ATTENDU QUE des personnes sont intéressées à intégrer la brigade de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE cette intégration implique que la Municipalité investisse dans la formation minimum nécessaire pour intervenir sur des incendies et/ou accidents (Pompier 1) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le recrutement de nouveaux pompiers volontaires.

b. Inscription – Rendez-vous annuel en sécurité civile

09-21-9332

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inscription de 2 personnes au rendez-vous en sécurité civile « Le maintien des acquis et des compétences fait toute la différence en situation d'urgence » qui aura lieu à Témiscouata sur le Lac le 9 octobre 2021

13- Santé bien-être et Hygiène du milieu

14- Varia

Aucun point présenté en varia

15- Période de questions

Limite de vitesse : quelques citoyens demandent la raison de ne pas inclure telle ou telle rue. Il y a aussi des interrogations concernant les véhicules hors routes et qui sont tolérés dans les rues de la Municipalité.

16- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h48

Gilles Dumont

Maire suppléant

Dominique Michaud

DG et Secrétaire-trésorière